

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le seize août à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX et RICHAUD.

Absents excusés : Mesdames GONNET et RENON, Monsieur DAUMAS.

Convocation et affichage : 03/08/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 6.

OBJET : REPRISE DE PROVISION – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une provision de 256.69 euros avait été constituée pour faire face à des risques d'impayés.

La commune n'a pas d'impayés datant de plus de 2 ans, il n'y a donc pas de créances douteuses à provisionner.

Dans ce contexte, il y a lieu de reprendre la provision pour un montant de 256.69 euros (au compte 7817).

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la reprise des provisions constituées pour un montant de 256.69 euros

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 21 Août 2023,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Raymond GROS

